PORTER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à......$7 50
Taxe de 1883, montant à...... 7 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée et Troisième, désignés comme lots Nos. 49, 50 et 51 de l'ilet No. 113; les dits lots Nos. 49, 50 et 51 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 49, 50 et 51 forment l'encoignure des rues Monroe et Troisième.

PORTER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à......$7 50
Taxe de 1883, montant à...... 7 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée et Troisième, désignés comme lots Nos. 70, 71 et 72 de l'ilet No. 113; le dit lot No. 70 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 111 pieds; le dit lot No. 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 108 pieds; le dit lot No. 72 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 83 pieds; les dits lots Nos. 70, 71 et 72 forment l'encoignure des rues Levée et Monroe.

PRESTON, SUC. P.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Marie, Levée et le Mississippi, désignés comme lots Nos. 18, 19, 20 et 21 de l'ilet No. 1; le dit lot No. 18 mesure 27 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 178 pieds; le dit lot No. 19 mesure 27 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 161 pieds; le dit lot No. 20 mesure 27 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 145 pieds; le dit lot No. 21 mesure 27 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 126 pieds.

PRESTON, SUC. P.—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Marie, Levée et le Mississippi, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 1

PARENT, AMBROSE—
Taxe de 1882, montant à......75c
Taxe de 1883, montant à......75c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Ann et De Armas, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 34, le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 105 pieds.

PIERSON, C. A.—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Lowerline, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 11 et 13 de l'ilet No. 126; les dits lots Nos. 11 et 13 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

QUESNEL, P.—
Taxe de 1882, montant à......$1 65
Taxe de 1883, montant à...... 1 65
Trois certains lots, et la moitié d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Zimple et Troisième, désignés comme moitié du lot No. 1 et lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 126; la moitié du lot No. 1 mesure 15 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 2, 3 et 4 ensemble mesurent 90 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

QUICK, F. H.—
Taxe de 1882, montant à......15c
Taxe de 1883, montant à......15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désigné comme le lot No. 22 de l'ilet No. 220; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 135 pieds.

RITTER, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Pritchard et Douzième, désigné comme l'ilet No. 400; le dit ilet No. 400 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

REMP, ISRAEL S.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Pritchard et Douzième, désigné comme l'ilet No. 403, le dit ilet No. 403 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

RITTER, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à......$3 00
Taxe de 1883, montant à...... 3 00
Le cinquième de deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les ilets bornés par les rues Holly Grove, Upperline, Nelson et Onzième, désigné comme un cinquième des ilets Nos. 366 et 367, le dit cinquième des ilets Nos. 366 et 367 mesure 361 pieds de face et 361 pieds à l'arrière sur une profondeur de 443 pieds.

ROBINSON, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à......13
Taxe de 1883, montant à......13
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Jackson, Cohn et Huitième, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 263, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds.

ROWAN, THEODORE—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 25 et 26 de l'ilet Nos. 306 ou 324; le dit lot No. 25 mesure 60 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 26 mesure 60 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 26 forme l'encoignure des rues Madison et Dixième.

RARESHIDE, SUC. GEO.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 16, 17, 18 et 19 de l'ilet No. 186; les dits lots Nos. 16, 17, 18 et 19 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds.

ROONEY, Mme E.—
Taxe de 1882, montant à......30c
Taxe de 1883, montant à......30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 220; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent ensemble 50 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dite propriété ainsi qu'ils seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriété je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété specifiée de tel débiteur, l'acquereur qui achetera pour le montant de taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie legales des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etats District Sup
Paroisse d'Orléans

MAROZIER, JOS. F.—
Taxe de 1882, montant à......30c
Taxe de 1883, montant à......30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Magnolia, Pin et Lowerline, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 1; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 120 pieds.

NEW ORLEANS BELT R. R. CO.—
Taxe de 1883, montant à......$6 66
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Claiborne, Martin, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme l'ilet No. 655

O'BRIEN, JEANNE—
Taxe de 1883, montant à......$7 80
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Valence et Bordeaux, désignée comme une portion du lot No. 1 de l'ilet No. 246, la dite portion du lot 1 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 130 pieds, la dite portion du lot No. 1 forme l'encoignure des rues Valence et Camp.

# Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures legales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 30ème jour de janvier, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes, à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms les dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessment de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes envente comme sui

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 397; le dit ilet No. 397 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JENNINGS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'ilet No. 398; le dit ilet No. 398 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JORDAN, Mme JNO.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Levée et le Mississippi, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 6; le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

JACOBS, CHARLOTTE—
Taxe de 1883, montant à......$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Général Scott, Wall et Esther, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 24; le dit lot No. 12 mesure 43 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 142 pieds; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Wall et Lowerline.

JACKSON, ABRAM—
Taxe de 1883, montant à...... 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 40; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds.

JAMAIN, V.—
Taxe de 1882, montant à......40c
Taxe de 1883, montant à......40c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoléon et Neuvième, désignés comme lots Nos. 30 à 36 de l'ilet No. 300; les dits lots Nos. 30, 31, 32 et 33 mesurent 120 pied de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 35 et 36 mesurent 60 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 34 forme l'encoignure des rues Hamilton et Napoléon.

JOHNSON, MARY—
Taxe de 1882, montant à......$2 40
Taxe de 1883, montant à...... 2 40
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 36 et 37 de l'ilet No. 114, les dits lots Nos. 36 et 37 mesurent 61 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds.

JACKSON, MARIE S.—
Taxe de 1882, montant à......$1 35
Taxe de 1883, montant à...... 1 35
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 126; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent 90 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

JOSEPH, EUGENE—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à...... 1 80
Un certain lot et l'arrière portion de cinq autres lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Plum et Quatrième, désignés le lot No. 12 et l'arrière portion des lots Nos. 13 à 17 de l'ilet No. 154; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds; l'arrière portion des lots Nos. 13 à 17 mesurent chaque 20 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 30 pieds.

KERNER, EDWARD—
Taxe de 1882, montant à......90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Burthe et Deuxième, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 90; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

KRIES, Mme MARGARET—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Burthe et Deuxième, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 92; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

KAY, R.—
Taxe de 1882, montant à......$1 62
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Marks et Dix-neuvième, désignés comme lots Nos. 11 à 24 de l'ilet No. 647; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13 à 21 mesurent 270 pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Léonidas; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Jefferson.

KOLE, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à......54c
Taxe de 1883, montant à......$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borne par les avenues Lac, Lee, Canal et la rue Mercier, désignée comme une portion de l'ilet No. 1; le dit ilet No. 1 mesure 80 pieds de face à l'avenue Canal sur une profondeur de 117 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Dublin, Seizième et Dix-septième, désignés comme les ilets Nos. 579 et 580; les dits ilets Nos. 579 et 580 mesurent 658 pieds de face sur une profondeur de 330 pieds.

KNOOR, Mme M. G.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 596; le dit ilet No. 596 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KNOOR, Mme M. G.
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-huitième et Dixon désigné comme l'ilet No. 628; le dit ilet No. 628 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1883, montant à......$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 598; le dit ilet No. 598 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOENIG, R.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième désigné comme lot No. 31 de l'ilet No. 140; le dit lot No. 31 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 31 forme l'encoignure des rues Quatrième et Monroe

KOLLMAN, JNO. C.
Taxe de 1882, montant à......$6 00
Taxe de 1883, montant à...... 6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. 213; le dit ilet No. 213 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

KOLLMAN, JOHN C.—
Taxe de 1882, montant à......$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à...... 4 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Short, Green et Sixième, désigné comme l'ilet No. 212; le dit ilet mesure 3[illegible]1 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

KLEIN, ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Treizième et Collapissa, désigné comme l'ilet No. 452; le dit ilet No. 452 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'ilet No. 530; le dit ilet No. 530 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOHN, KARL—
Taxe de 1883, montant à......$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Seizième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 571; le dit ilet No. 571 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOLLMAN, JOHN C.—
Taxe de 1882, montant à......$7 20
Taxe de 1883, montant à...... 7 20
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 6 à 17 de l'ilet No. 117; les dits lots Nos. 6 à 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Zimple; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple.

KIDD, HERMAN—
Taxe de 1882, montant à......$4 50
Taxe de 1883, montant à...... 4 90
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Huso, Commercial et Pearl, désignés comme les lots Nos. 2 à 6 de l'ilet No. 52, les dits Nos. 2 à 6 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds.

KIDD, HERMAN—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à...... 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Huso, Commercial et Pearl, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 52, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 120 pieds de face à la rue Huso sur une profondeur de 120 pieds.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à......$5 40
Taxe de 1883, montant à...... 5 40
Un certain lot et une portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 20 et un quart du lot No. 12 de l'ilet No. 86; le dit lot No. 20 mesure 77 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds, la dite portion du lot No. 12 mesure 15 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 77 pieds; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Dublin et Hampson.

KERNER, SUC. S.—
Taxe de 1882, montant à......$4 20
Taxe de 1883, montant à...... 4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 15 mesure 60 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 137 pieds.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 51, le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 30 pieds.

KNOOR, Mme M. G.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Mary, Seizième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 573; le dit ilet No. 573 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KNOOR, Mme M. G.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'ilet No. 609, le dit ilet No. 609 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOLLMAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......$3 00
Taxe de 1883, montant à...... 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Levée et St. Charles, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 138 pieds.

KOLLMAN, JNO.—
Taxe de 1883, montant à......$3 00
Taxe de 1882, montant à...... 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et Macarty, désignés comme les lots Nos. 5 et 4 de l'ilet No. 57; le lot No. 4 mesure 29 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 5 mesure 39 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 102 pieds.

KOLLMAN, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à...... 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 39; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

RICE, SUC. DANIEL—
Taxe de 1882, montant à......$3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Jeannette et Cinquième désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 179; le dit lot No. 10 mesure 60 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

ROBERTSON, ELIZA—
Taxe de 1883, montant à......$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Jeannette et Sixième, désigné comme lot lettre F de l'ilet No. 197, le dit lot lettre F mesure 30 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 150 pieds.

RANDOLPH, A.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à...... 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 80; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 100 pieds.

ROLLE, ALBERT—
Taxe de 1882, montant à......$1 50
Taxe de 1883, montant à...... 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Dublin, Zimple et Troisième, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 118, le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 150 pieds.

ROGERS, M. H.—
Taxe de 1882, montant à......$4 20
Taxe de 1883, montant à...... 4 20
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Lowerline, Plum et Cinquième désignés comme les lots Nos. 13 à 26 de l'ilet No. 158.

ROYAL, EUGENE—
Taxe de 1882, montant à......$3 00
Taxe de 1883, montant à...... 3 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Lowerline, Ann et De Armas, désignés comme les lots Nos. 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ilet No. 37; les dits lots Nos. 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent ensemble 150 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

RAYE, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à......$3 40
Taxe de 1883, montant à...... 3 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et DeArmas, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 35; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue DeArmas sur une profondeur de 105 pieds.

ROBINSON, THOS. F.—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à...... 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Commercial et Pearl, désignés comme lots Nos. 11 et 14 de l'ilet No. 55, les dits lots Nos. 11 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Commercial sur une profondeur de 150 pieds,

RIEDDELL, GEORGE—
Taxe de 1883, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Levée et Wall, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 21; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Millaudon sur une profondeur de 100 pieds.

RIXNER, AMELIE—
Taxe de 1883, montant à......$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 76; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 126 pieds

REICHERT, SUC. GEO.—
Taxe de 1883, montant à......$4 80
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Hampson et Deuxième, désignés comme lot No. 11 et trois quarts du lot No. 12 de l'ilet No. 86; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 137 pieds, les trois quarts du lot No. 12 mesurent 15 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 137 pieds.

ROBBINS, Mme J. L.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Levée et le Mississippi, désignés comme lot No. 15 et une portion du lot No. 6 de l'ilet No. 4.

REED, ROBERT—
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Général Scott, Wall et Esther, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. 24, le dit lot No. 14 mesure 45 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

ROBERTSON, D.—
Taxe de 1882, montant à......75c
Taxe de 1883, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Général Scott, Wall et Esther, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 23; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Millaudon sur une profondeur de 100 pieds, le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Millaudon et Wall.

SLIDELL, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquille de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 646, les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Marks sur une profondeur de 120 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquille de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 646; les lots Nos. 6 et 7 mesurent ensemble 69 pieds de face à la rue Marks et 60 pieds à l'arrière sur une profondeur de 161 pieds d'un coté et 146 pieds de l'autre coté.

SYCAMORE POWDER COMPANY—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquille de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks, désignés comme lots Nos. 4, 5, 8 et 9 de l'ilet No. 646, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent ensemble 69 pieds de face à la rue Marks et 59 pieds à l'arrière sur une profondeur de 191 pieds d'un coté et 206 pieds de l'autre coté, les dits Nos. 8 et 9 mesurent ensemble 69 pieds de face au Chemin Coquillé de la Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 106 pieds d'un coté et 121 pieds de l'autre coté.

SLIDELL, Vve THOS.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Dix-huitième et Marks désigné comme l'ilet No. 641, le dit ilet No. 641 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SLIDELL, Vve THOS.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, le Chemin Coquille de la Nouvelle-Orléans et la rue Marks désignés comme lots Nos. 1 et 10 à 16 inclusivement de l'ilet No. 646; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 10 à 16 mesurent ensemble 188 pieds de face à la rue Jefferson et 120 pieds à l'arrière sur une profondeur de 221 pieds d'un coté et 266 pieds de l'autre coté; les dits lots Nos. 14 à 16 forment l'encoignure de la rue Jefferson et la Chemin Coquille de la Nouvelle-Orléans; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Marks.

SISTRAUD, SUC. S.—
Taxe de 1882, montant à......18c
Taxe de 1883, montant à......18c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Seizième et Strelitz, désignés comme lots No. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 576; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Strelitz sur une profondeur de 120 pieds. le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Strelitz et Jefferson.

STARK, F. O.—
Taxe de 1882, montant à......$2 40
Taxe de 1883, montant à...... 2 40
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Washington, Bernadette, Seizième et le Chemin Coquille Washington, désignés comme les ilets Nos. 565 et 566

SLIDELL, J.—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dix-septième et Strelitz, désignés comme les lots Nos. 13, 14, 15 et 16 de l'ilet No. 593; les dits lots Nos. 13, 14, 15 et 16 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Strelitz sur une profondeur de 120 pieds.

STEIN, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à......$1 50
Taxe de 1883, montant à...... 1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Nelson et Dixième, désigné comme l'ilet No. 339; le dit ilet No. 339 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

STELLA, J. M.—
Taxe de 1882, montant à......30c
Taxe de 1883, montant à......30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible]son, Léonidas, Nelson et Onzième désignés commes lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet [illegible] dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Jefferson [illegible] de 120 pieds, le dit lot No. [illegible] l'encoignure des rues Jefferson et Ne[illegible]

STELLA, J. M.—
Taxe de 1882, montant à......9c
Taxe de 1883, montant à......9c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Nelson et Onzième, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 350, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

SLIDELL, J.—
Taxe de 1882, montant à......48c
Taxe de 1883, montant à......48c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Live Oak, Upperline, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 480, les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 font face à la rue Live Oak.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 489; le dit lot No. 1 mesure 61 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 122 pieds; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 183 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot 1 forme l'encoignure des rues Quatorzième et Cambronne.

SMITH, Mme COLEMAN—
Taxe de 1883, montant à......30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Short, Collapissa et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 444, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 197 pieds 4 pouces.

SALONIET, JOSEPHINE—
Taxe de 1882, montant à......45c
Taxe de 1883, montant à......45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Plum et Cinquième, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 166, le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

SCHWEITZER, J. ET C.—
Taxe de 1882, montant à......90c
Taxe de 1883, montant à......90c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Zimple et Troisième, désignée comme la moitié du lot No. 1 de l'ilet No. 125, le dit lot No. 1 mesure 15 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Troisième et Clinton.

SMITH, BROS. & CO.—
Taxe de 1883, montant à......$12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Deuxième et Levée, désignée comme une portion du lot No. 13 de l'ilet No. 87, la dite portion du lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 150 pieds, la dite portion du lot No. 13 forme l'encoignure des rues Levée et Madison.

SMITH, HENRI ET LOUIS JOHN—
Taxe de 1883, montant à......$1 06
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Deuxième et Burthe, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 92, le dit lot 10 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds.

SALONIET, SERAPHIN—
Taxe de 1882, montant à......45c
Taxe de 1883, montant à......45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Plum et Cinquième, désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 166, le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

STURKEN, E.—
Taxe de 1882, montant à......$7 20
Taxe de 1883, montant à...... 7 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 116, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Cambronne et Troisième.

STURKEN, E.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Deux cinquièmes de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Zimple et Troisième, désignés comme les deux cinquièmes des lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 116, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 60 pieds.

STILLE, W. H.—
Taxe de 1882, montant à......75c
Taxe de 1883, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Short, Plum et Quatrième, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 188; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Washington et Plum.

SOUTHERN YACHT CLUB—
Taxe de 1882, montant à......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à...... 1 [illegible]
Une certaine portion de terre, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, la dite portion est actuellement partiellement couverte d'eau située sur la rive gauche du Nouveau Canal en allant au lac Pontchartrain et à l'extrémité du dit canal, commençant à une distance d'environs 440 pieds de l'avenue Lac et s'étendant à la levée (revetment), la dite portion de terre se trouve entre la ligne du coté sud de la propriété appartenant à l'Etat et la ligne sur le coté nord de la prolongation de la rue Mercier.

SHIELD, PHILIP—
Taxe de 1882, montant à......45c
Taxe de 1883, montant à......45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Levée et le Mississippi, désigné comme lot No. 82 de l'ilet No. 8; le dit lot No. 82 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 100 pieds.

SHROEDER, SUC. C. H. F.—
Taxe de 1883, montant à......$3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Huso, Levée et Commercial, désigné comme lots Nos. 3, 4, 5 et C de l'ilet No. 49, les dits lots Nos. 3, 4, 5 et C mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

SHAY, JOHN—
Taxe de 1883, montant à......$3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, l'avenue St. Charles et la rue Hampson, désignés comme les lots Nos. 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 72, les dits lots Nos. 17, 18, 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Hampson et Washington.

SHAY, JOHANNA—
Taxe de 1883, montant à......$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, l'avenue St. Charles et la rue Hampson, désignés comme les lots Nos. 20 et 21 et la moitié des lots Nos. 19 et 22 de l'ilet No. 74; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 192 pieds; la moitié du lot No. 19 mesure 15 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 127 pieds; la moitié du lot No. 22 mesure 30 pieds face à la rue Washington sur une profondeur de 75 pieds; le dit lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et la rue Washington.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......36c
Taxe de 1883, montant à......36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Collapissa et Treizième, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. 455; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 81 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 166 pieds.

SALVADORE, ESPRIT—
Taxe de 1882, montant à......12c
Taxe de 1883, montant à......12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet Nos. 443 et 445; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 61 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Collapissa et Laurel Grove.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......12c
Taxe de 1883, montant à......12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, le New Orleans, St. Louis and Chicago Railroad et la rue Collapissa, désignés comme les lots Nos. 13 et 14, étant les deux-tiers de l'ilet No. 442 et le tiers de l'ilet No. 444; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......30c
Taxe de 1883, montant à......30c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Treizième, le New Orleans, St. Louis and Chicago Railroad et la rue Collapissa, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, étant les deux-tiers de l'ilet No. 442 et le tiers de l'ilet No. 444, le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 60 pieds, les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurent 122 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Collapissa et Laurel Grove.

SAMBOLA, A. ET P. A. DUCROS—
Taxe de 1882, montant à......12c
Taxe de 1883, montant à......12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Neuvième et Napoléon désignés comme les lots Nos. 14 et 14 de l'ilet No. 300; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Napoléon.

SHARP, JULIE A.—
Taxe de 1882, montant à......15c
Taxe de 1883, montant à......15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désigné comme lot No. 5 de l'ilet Nos. 406 et 425, le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Neuvième et Jefferson.

SAMBOLA, A. ET P. A. DUCROS—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'ilet Nos. 331, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds.

SATCHELL, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 262, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds

SATCHELL, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à......12c
Taxe de 1883, montant à......12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 262, le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 120 pieds.

SIMON, ABRAHAM ET EPOUSE—
Taxe de 1882, montant à......36c
Taxe de 1883, montant à......36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Upperline, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. 206, les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 138 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Madison, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'ilet No. 551, le dit ilet No. 551 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Cambronne, Madison, Quinzième et Edinburgh, désignés comme les ilets Nos. 533 et 534, les dits ilets Nos. 533 et 534 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

SATCHELL, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à......72c
Taxe de 1883, montant à......72c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 262, les dits Nos. 7, 8, 9 et 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Cohn et Marie.

SIMMS, P.—
Taxe de 1882, montant à......$4 20
Taxe de 1883, montant à...... 4 20
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 6 à 17 inclusivement de l'ilet No. 197, les dits lots Nos. 6 à 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Sixième, les dits lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds et forment l'encoignure des rues Jefferson et Sixième; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

SATCHELL, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à......48c
Taxe de 1883, montant à......48c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 262, les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Cohn et Monroe.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Léonidas, Monroe, Quinzième et Forshey, désignés comme les ilets Nos. 510 et 511, les dits ilets Nos. 510 et 511 mesurent 300 pieds de [illegible] sur une profondeur de 300 pieds.

SCHULTZ, H. G.—
Taxe de 1882, montant à......75c
Taxe de 1883, montant à......75c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Forshey et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13 à 22 inclusivement de l'ilet Nos. 483, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 13 forme l'encoignure des [illegible] et Forshey, le dit lot No. 22 [illegible]ure des rues Madison et Quatorzième.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Seizième et Forshey, désigné comme l'ilet No. 512; le dit ilet No. 512 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

STEFFLIN, SUC. CHAS.—
Taxe de 1882, montant à......$4 80
Taxe de 1883, montant à...... 4 80
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Upperline, Plum et Cinquième, désigné comme les lots Nos. 12 à 24 inclusivement de l'ilet No. 173; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 150 pieds, le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 124 pieds, le lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 79 pieds et forme l'encoignure des rues Upperline et Cinquième, les dits lots Nos. 15 à 22 mesurent ensemble 2[illegible]5 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 79 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Upperline et Plum, le lot No. 23 mesure 31 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 79 pieds; le lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds.

SCHMIDT, F. W.—
Taxe de 1882, montant à......$6 00
Taxe de 1883, montant à...... 6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Green et Septième, désigné comme l'ilet No. 226, le dit ilet No. 226 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

ST. PIERRE, E. P.—
Taxe de 1882, montant à......$1 35
Taxe de 1883, montant à...... 1 35
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième désigné comme une portion de terre de l'ilet [illegible], la dite portion de terre mesure 90 pieds [illegible] à la rue Jefferson sur une profondeur [illegible] pieds, la dite portion forme l'encoignure des rues Jefferson et Cinquième.

RARESHIDE, SUC. GEO.—
Taxe de 1882, montant à......60c
Taxe de 1883, montant à......60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 186, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

ROONEY, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......$1 50
Taxe de 1883, montant à...... 1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Cambronne, Collapissa et Quatorzième, désigné comme l'ilet No. 488, le dit ilet No. 488 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ROONEY, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Clay, Pritchard et Douzième, désigné comme l'ilet No. 436, le dit ilet No. 436 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ROGERS, A.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Pritchard et Douzième désigné comme l'ilet No. 434, le dit ilet No. 434 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds

RIDDELL, ANGELICA E.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Pritchard et Treizième désigné comme l'ilet No. 426, le dit ilet No. 426 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

RIDDILL, J. L.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Pritchard et Douzième, désigné comme l'ilet No. 411, le dit ilet No. 411 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ROGERS, D. J.—
Taxe de 1882, montant à......84c
Taxe de 1883, montant à......84c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Monroe, Nelson et Onzième désignés comme lots Nos. 6 à 11 de l'ilet No. 361, les dits lots Nos. 6 à 11 font face à la rue Monroe, le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Monroe et Onzième.

RIFFARD, JOS.—
Taxe de 1882, montant à......24c
Taxe de 1883, montant à......24c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Upperline, Plum et Cinquième désignée comme la moitié du lot No. 11 de l'ilet No. 173, la dite moitié du lot No. 11 mesure 15 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 150 pieds.

RIXNER, MARTIN—
Taxe de 1882, montant à......96c
Taxe de 1883, montant à......96c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marie, Monroe, Jeannette et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 173, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 150 pieds.

ROTGE, JEAN—
Taxe de 1882, montant à......$1 80
Taxe de 1883, montant à...... 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Monroe, Jeannette et Cinquième désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 173, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 120 pieds.

ROSENTHAL, SALOMON—
Taxe de 1883, montant à......$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Levée et Deuxième désigné comme lot No. 22 lettre C de l'ilet No. 87, le dit lot No. 22 lettre C mesure 32 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 97 pieds.

RAYMOND, ERNEST—
Taxe de 1883, montant à......$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Troisième, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 103, le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriété ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisante de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquereur qui acheterapour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur la vente sera sans appréciation, comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

# Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville durant les heures légales, pour les ventes judiciaries, commençant à 11 heures A. M. le 30me jour de janvier A. D. 1885, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes ces propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes, au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessment, de la dite année, et les propriétés immeubles assessée à chacun, pour vente être offertes encomme suit:

ZIMMERMAN, SUC. HENRI—
Taxe de 1882, montant à......$4 20
Taxe de 1883, montant à...... 4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 264; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent chaque 29 pieds 1 pouce de face sur une profondeur de 135 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dite propriété ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété specifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achetera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légales des Etats-Unis, et la propriété vendu sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

CABLE, GEO. W.—
Taxe de 1882, montant à......$1 20
Taxe de 1883, montant à...... 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Cambronne, Pritchard et Douzième, désigné comme l'ilet No. 412, le dit ilet No. 412 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Forshey et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 506, le dit ilet No. 506 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Madison, Forshey et Quinzième désigné comme l'ilet No. 507 le dit ilet No. 507 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Edimbourgh et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 5[illegible], le dit ilet No. 5[illegible] mesure 300 pieds face sur une profondeur de 275 pieds.

COLEMAN, H. D. ET W. H.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Clay, Laurel Grove, [illegible] et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 569 le dit ilet No. 569 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 597, le dit ilet No. 597 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Short, Edimburgh et Quinzième désigné comme l'ilet No. 589, le dit ilet No. 589 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Bernadotte, Edimburgh et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 540, le dit ilet No. 540 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds d'un coté et 315 pieds de l'autre coté.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lowerline, Bernadotte, Edimburgh et Quinzième désigné comme l'ilet No. 541, le dit ilet No. 541 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds d'un coté et 260 pieds de l'autre coté.

CHALIN, LOUIS F.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Levée et DeArmas, désigné comme lot No. 6 ou la lettre C de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 6 ou la lettre C mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 137 pieds.

CAMPBELL, SUC. W. S.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Dix neuvième et le Chemin Coquillé, désignés comme lots Nos. 2 à 7 de l'ilet No. 660; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 120 pieds de face à la rue Dix-neuvième et le Chemin Coquillé sur une profondeur de 204 et 173 et 200 pieds, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de [illegible] pieds, les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 136 pieds de face au Chemin Coquillé de la Nouvelle Orléans et la rue Monroe sur une profondeur de 43 et 116 et 180 pieds, le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Monroe.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dixon et Dix-septième, désigné comme l'ilet No. 614, le dit ilet No. 614 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLAYTON, M. A.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dix-neuvième et Marks, désignés comme lots Nos. 2 à 10 de l'ilet No. 647, les dits Nos. 2 à 10 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Marks sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Marks et Léonidas.

COLEMAN, H. D. ET W. H.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Clay, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 600, le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'ilet No. 610, le dit ilet No. 610 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLLINS, A. S. (SPENCER)—
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Millaudon, Anne et De Armas, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 34, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de 105 pieds, le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Anne et Millaudon.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Dixon et Dix septième, désigné comme l'ilet No. 613, le dit ilet No. 613 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JOHN—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'ilet No. 612, le dit ilet No. 612 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CANONGE, EDGARD—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 14, 15, 18 et [illegible] de l'ilet Nos. 306 et 325, le dit lot No. 14 mesure 61 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds, les dits lots Nos. 15, 18 et [illegible] mesurent 153 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

CONANT, Mme M. S.—
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Treizième et Collapissa, désigné comme l'ilet No. 461, le dit ilet No. 461 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHAPLIN, L. P.—
Taxe de 1882, montant à......[illegible]
Taxe de 1883, montant à......[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Levée et Macarty, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 57, le dit lot No. 1 mesure 39 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 102 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Burdette.

HERWIG, PHILIP F.—
Tax of 1882, amounting to......$2 40
Tax of 1883, amounting to...... 2 40
A certain lot of ground and improvements thereon, in the Fourth District of the city of New Orleans, in the square bounded by Annunciation, Laurel, Seventh and Eighth streets designated as lot No. 13 in square No. 93, said lot No. 13 measures 34 feet [illegible] Seventh street by 120 feet in depth.